
CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

Vingt-cinquième session du Comité de pilotage

7-8 mai 2012, Parlement européen, Bruxelles

DECLARATION

En tant que membres du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, nous souhaitons nous joindre à l'appel lancé pour qu'une impulsion nouvelle soit donnée au Cycle de Doha. L'année 2012 ne doit pas être une année perdue pour les négociations. Il est possible d'obtenir des résultats rapides dans quelques domaines où les conditions sont réunies et nous appelons les Membres de l'OMC à se montrer pragmatiques, réalistes et constructifs pour avancer dans cette voie. Cela doit se faire sans préjudice de la nature multilatérale de l'OMC, de l'objectif de développement du Cycle de Doha et du principe d'engagement unique.

Le domaine de la facilitation du commerce nous semble particulièrement prometteur. Des progrès dans ce domaine ouvriraient des perspectives bénéfiques pour tous les Membres de l'OMC, en particulier si les mesures retenues étaient assorties d'une assistance technique adéquate et d'initiatives de renforcement des capacités mettant l'accent sur les pays les moins avancés.

Nous sommes d'avis que, en cette période de reprise fragile après une récession économique mondiale, le risque protectionniste reste élevé et ne doit pas être pris à la légère. La certitude juridique est elle aussi capitale pour que le commerce puisse réaliser tout son potentiel. Cela est d'autant plus vrai que se sont multipliées les chaînes de valeur mondiales où tant les importations que les exportations sont essentielles pour la création d'emplois et la croissance.

Face aux menaces croissantes qui pèsent sur le multilatéralisme, nous réitérons l'importance cruciale que revêt le système commercial multilatéral, avec l'OMC pour pivot. Pour que le commerce soit moteur d'une croissance inclusive, de l'emploi, d'un développement durable et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement par tous les pays, il faut que le système commercial multilatéral reste ouvert, transparent, flexible, inclusif, non discriminatoire et fondé sur des règles, et soit assorti des disciplines de l'OMC, consolidées et améliorées.